

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2026

PERMETTRE L'OUVERTURE DES BOULANGERIES TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE -
(N° 2503)

N° AS33

AMENDEMENT

présenté par
M. Fiévet

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« consommation »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel a pour objet de supprimer des consultations qui existent déjà dans le cadre de l'article L. 3132-29